

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 3 MARS, 1859.

No. 46.

## LA NATIONALITE CANADIENNE.

LECTURE DELIVREE SOUS LE PATRONAGE  
DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA SO-  
CIEÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC,  
LE 15 JANVIER 1858.

PAR  
L. M. DARVEAU.

III.  
(Suite et fin.)

Ainsi les peuples comme les individus surgissent et disparaissent, leur origine s'efface ou rayonne, leur existence s'altère ou se fortifie selon les alliances qu'ils contractent, selon la valeur de leur vertus civiques ou la dépravation de leurs mœurs. L'intelligence, cet œil de l'âme, et la morale, ce soutien du cœur, conservent les peuples plus efficacement que les armées de sbires et d'espions.

Cependant une telle transformation qui pour s'opérer, exigeait, autrefois, des siècles, peut, aujourd'hui, s'accomplir en quelques années. Le travail de l'intelligence a préparé la voie aux intérêts matériels. On dirait qu'endormie sous l'esclavage des temps anciens l'âme des peuples s'est réveillée soudain à la voix des libertés modernes.

Notre émancipation politique n'est donc pas impossible. Que les intérêts des diverses origines qui nous entourent tombent une bonne fois d'accord avec les nôtres, et nous verrons la scène changer. Nous ne serons plus colons, nous nous nommerons peuple et nous marcherons !

Alors l'Angleterre sera forcée de connaître l'indépendance Canadienne ; la pression des événements l'obligera ; notre position sera pour elle un dilemme politique. Ou il lui faudra nous laisser unir à la république voisine, ce qu'elle combattra jusqu'à la dernière heure, ou elle voudra conserver son monopole sur nous et alors la peur de l'annexion fera surgir l'indépendance. Il lui faudra nous laisser seuls. Elle aura enfin compris que pour les deux pays le monopole est le bourreau du progrès.

L'indépendance est donc le but suprême où tendent les destinées du pays. On en pourra retarder l'avènement, mais non l'empêcher. Que ce soit la race française ou la race anglo-saxonne qui la fasse éclore elle arrivera.

Il nous faut donc hâter sa réalisation et faire en sorte que l'honneur nous-en revien-

ne. Pour cela il nous faut prendre, dans la démarcation sociale et politique que la providence nous a visiblement assignée, une position imprenable. Or comme dans une armée c'est au général à choisir le terrain, de même, aussi, chez une nation les chefs doivent par leur conduite lui procurer la place qu'il lui faut.

Tout dépend donc de nos chefs ; aussi nous leur dirons ce que Béranger chantait aux peuples : Si vous voulez sauver le peuple :

Formez une sainte alliance  
Et donnez-vous la main.

Si la race française ne peut exercer une prépondérance matérielle sur le pays ; faites au moins qu'elle possède une influence morale ; si elle n'est point la force qui domine qu'elle soit l'intelligence qui guide. Les talents bien appliqués des chefs feront cent fois plus que les bras de tout un peuple : en un mot une littérature nationale sauvera notre nationalité.

N'en doutons pas, un peuple sans littérature ne fait point époque dans l'histoire. C'est en vain qu'il déploie du courage dans les combats, de l'héroïsme dans les luttes politiques, s'il n'a point pour porter intacts à l'avenir, les prodiges que taille son épée ou que répète sa voix, la lyre du poète qui les chante ; la palette du peintre qui en couvre la toile ; le ciseau du sculpteur qui les incruste éternellement, il passe inaperçu. C'est un bloc de marbre brut ; voilà tout. Avec une littérature, notre nationalité est impérissable, et si jamais nous disparaissions de ce sol, nous laisserons au moins pour nos successeurs des marques puissantes et certaines de notre existence. Il faut que notre tombe soit aussi connue que notre berceau !

Les Huns et les Vandales n'ont laissé de leur passage en Europe que des ruines et point de souvenirs ; les Grecs et les Romains au milieu de leurs conquêtes ont inscrit pour ainsi dire après coup l'histoire de leurs prodiges. Aussi le temps à balayé les ruines des deux premiers peuples, tandis qu'il nous a transmis les œuvres des seconds. C'est ainsi que les Français, ces Romains modernes, et les Anglais, ces Babyloniens d'autrefois, laisseront à la postérité deux héritages différents à recueillir : ceux-ci un coffre-fort ; ceux-là une croix.

Imitons donc le courage de nos pères et conservons leur foi. C'est surtout la Société Saint-Jean-Baptiste qui doit tracer les lignes du camp national. Plus elle étendra ses ra-

milications, plus elle s'infiltrera dans les masses, plus aussi elle aura d'appui dans ses bases. Plus on sème plus on récolte. Plus la Société nationale sera nombreuse, forte, grande et prospère, plus nous la serons nous-mêmes. Ah ! si les Canadiens-Français connaissent leur véritable intérêt aucun d'eux ne passerait l'âge de vingt ans sans être Jean-Baptiste.

C'est ici le lieu de rappeler aux dames leur part de labeur national. Les deux premiers mots qu'une mère Canadienne-Française doit apprendre à son enfant sont ceux de Dieu et de la patrie ! Oui la mission de nos femmes est grande ; notre avenir est entre leurs mains puisque les premières elles ont le pouvoir de faire aimer à nos enfants ce qui seuls méritent leur amour : la religion de nos pères et notre nationalité !

Comme enfants du sol c'est donc à nous de conduire à l'indépendance les étrangers qui nous choisissent pour compatriotes. Les premiers nous devons nous emparer du sol par la colonisation. Semblables aux naufragés qui, luttant contre la tempête, se cramponnent aux débris du vaisseau, nous devons nous suspendre à notre culte et à notre nationalité comme à notre unique planche de salut contre l'influence étrangère. Par ce seul moyen nous éviterons notre anéantissement politique.

Notre poste est en deçà et non au delà de la ligne 45°. Oui, messieurs, notre place n'est pas ailleurs qu'ici. Aujourd'hui nous avons des maîtres, soit, mais nous sommes un peuple, si nous nous unissons demain à la république voisine nous serions une nullité : le grand nombre nous absorberait d'avantage. Nous ne pourrions jamais surager au milieu des débris de toutes les nations qui s'y trouvent. D'ailleurs, l'esprit anglo-saxon est le même en Europe qu'en Amérique. Pourquoi l'éviter en Angleterre pour le rencontrer aux États-Unis ?

Il nous faut l'indépendance, mais il nous la faut dans notre patrie. N'allons point chercher la liberté chez nos voisins quand nous la pouvons trouver chez nous ; quand elle se trouve dans nos forêts qu'il faut abattre, sur nos lacs et sur nos fleuves qu'il faut exploiter ; dans nos cœurs où il la faut cultiver.

Le champ est vaste. Aux Irlandais nous dirons : apportez le treille verdoyant ; aux Écossais : ajoutez y le chardon ; aux Anglais : mêlez y la rose d'Albion ; aux Canadiens-Français : entourez les de la feuille d'érable ! A tous : semez en un bouquet

national ! Soyez non seulement Irlandais, Ecossais, Anglais ou Canadiens-Français ; mais encore Canadiens avant tout ! Formez un peuple et non des fractions de peuple ! Ce n'est point la liberté américaine qu'il nous faut, mais l'indépendance canadienne. Nos gloires parlementaires de l'ancienne chambre d'assemblée ne combattirent qu'en songeant à elle ; nos martyrs de 1837 succombèrent pour elle, et, pour elle seule, nous devons lutter !

### ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES DU MOIS DE FÉVRIER.

1er Charles Coulombe surnommé le Vidocq du Canada meurt subitement. Il était regardé comme le plus fin limier de la police canadienne.

Le même jour, le rédacteur du *Canadien* ressent une attaque de *fusion*.

2. Le prince Napoléon et la princesse Clotilde de Sardaigne font leur entrée à Lyon.

Vers sept heures du soir, le docteur Rousseau, un fouet à la main, fait son apparition au bureau du *National*. Il s'efforce de prouver que, dans sa correspondance, il n'a point péché contre l'orthographe. La force des arguments le fait trébucher, et peu s'en faut que le Coclès Canadien ne se fasse au front une blessure de Cyclope.

3. La reine d'Angleterre ouvre le parlement anglais.

Le juge Morin se décide sept fois de suite à rendre le jugement en faveur des déposants ; et sept fois de suite le souvenir des directeurs l'en empêche. Voilà, au moins, un juge de bonne volonté. Aussi chanterons nous : *Pax hominibus bonae voluntatis*.

4. Le roi Bomba de Naples revient à la vie pour tyranniser de nouveau ses sujets es claves.

Dans le comité de la pipe le ministre Cartier propose de faire placer près du fauteuil du président de l'Assemblée législative le portrait de Baby, Coutlée, Dionne, Dubord, Labelle, Morin, Panet, Price, Simard et Turcotte et Alleyn, traîtres qui ont sacrifié Québec à Outaouais.

5. Le *Times* de Londres déclare que si la guerre s'allume nul ne sait quand elle s'éteindra.

Commencement d'incendie dans la rédaction du *Courrier du Canada* grâce à l'absence de la police le feu s'éteint devant l'indifférence glaciale de la presse.

6. Les fonds publics baissent à Paris et à Londres.

Le conseiller Rhéaume fait remarquer à ses collègues que les \$50,000 sont épuisés et qu'il en faut voter encore autant.

7. Ouverture de la session législative en France. Bien que conciliant, le discours de l'empereur est commenté dans le sens de la guerre.

En apprenant cette nouvelle, monsieur Achille Bussière dérouille son épée.

8. Le gouvernement de Modène envoie 500 hommes et 2 pièces de canon pour surveiller la frontière piémontaise.

Les artilleurs volontaires de Québec offrent leurs services sur le . . . . . papier.

9. Les journaux anglais annoncent l'apparition de faux billets.

Les livrets des déposants de la *Caisse d'Économie de Saint-Roch* sont encore échangés pour des *marchandises mouillées*.

10. L'amendement de monsieur Sicotte est perdu à une majorité de 5 voix. Outaouais est choisi pour être, dans 4 ans, la capitale du pays.

Le député Langevin qui, croyant entrer au port avec monsieur Sicotte, avait écrit à George Hall de préparer le terrain à Québec, dans le cas d'une défaite à Dorchester, télégraphie à son ami d'attendre un vent plus favorable.

11. Québec est, de nouveau, choisi pour être la capitale du Canada, mais, cette fois, seulement pour quatre ans, Outaouais devant l'être ensuite pour toujours.

Le *Canadien*, le *Courrier du Canada* et le grand placard de la côte Lamontagne trouvent cet arrangement admirable et prétendent qu'en votant pour mettre le siège du gouvernement pour toujours à Outaouais et pendant quatre ans à Québec, nos députés l'ont assuré pour toujours à cette dernière ville ! Comme l'argent fait bien raisonner !

12. La chambre des députés de la Sardaigne vote un emprunt de 20 millions de francs. Monsieur de Cavour premier ministre de Victor Emmanuel déclare que cet argent est voté dans le but de pourvoir à la défense du royaume contre l'attitude menaçante de l'Autriche.

Monsieur Achille Bussière, entouré de messieurs Dion du *Journal*, J. B. Plamondon, Antoine Saint-Jean, fils, et George Bertrand, engage les membres de la société littéraire et scientifique de Québec, à demander à la législature un aide de cent mille piastres pour remplacer l'emprunt municipal que les citoyens de Boisseauville ont repoussé.

13. Point de nouvelles.

14. On apprend qu'un terrible accident a eu lieu sur la ligne du chemin de fer du Grand Tronc près de Saint-Christophe d'Artabaska.

Le même jour, le nouveau quai construit au Palais pour faire être le maire Langevin menace de crouler. Le quai est tellement contourné qu'il ressemble à un serpent. On lui laisse cette forme en souvenir des serpents qui l'ont fait bâtir.

15. Monsieur Galt se voyant à bout de son latin en matière de finances, se décide à informer les députés le lendemain qu'il proposera le 18 suivant certaines résolutions financières.

Monsieur Cimon député de Charlevoix désespérant de pouvoir placer sa cargaison

de parents, prend la patriotique résolution de demander aux ministres de faire connaître aux habitants de ce pays combien il y a d'employés dans les départements publics.

19. Les miliciens volontaires de Québec se décident à donner le 4 de mars, un grand bal militaire.

Le ministre Cartier invite ses *moutons* à un grand repas ministériel. Il leur déclare qu'il est le digne héritier du nom du célèbre navigateur Jacques Cartier qui par parenthèse n'a jamais été marié. Le bonhomme Témiscouata trouve *mesieu* Cartier très *naturel*.

17. Narcisse Fortunat Belleau ayant voulu imiter le président Smith, est obligé de composer un second comité d'élection.

L'honorable J. B. Repaud jure sur ces sacs d'écus et de farine, une haine implacable à l'honorable Dessaulles qui en faisant rejeter le comité général d'élection choisi par le beau Narcisse, met en péril le siège de l'honorable Petit Baptiste Guvreumont.

18. Cartier déclare en parlement qu'il résignera plutôt que de voir Brown faire partie du comité des comptes publics. Galt imite son collègue. Brown est illimité.

Messieurs Prevost, Marois, Bilodeau de la *Caisse d'Épargne*, Rousseau, Rhéaume, Gauvreau et quelques autres amis du peuple complotent d'empêcher, coûte que coûte, la publication de l'*Observateur*. L'absolution leur est donnée d'avance.

19. Les journaux nous apprennent que le prince de Gales a été introduit au pape. Messieurs Simard et Chapais à la tête du troupeau ministériel empêchent monsieur Dubord de continuer l'enquête contre François Baby, le père des traîtres. Monsieur Dubord fait le sacrifice de consentir à sacrifier le pays !

20. On rapporte que le flébusier Walker s'est fait catholique.

Le député Langevin se décide à passer *pro-tempore* du côté de l'opposition.

21. Monsieur Bellingham secondé par monsieur Talbot propose qu'un comité soit nommé avec ordre de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour opérer une réforme parmi les *condamnés* de la province.

Le soir, George Hall tente une seconde fois de réconcilier les conseillers Audette et Gauvreau. Le succès couronne ses efforts.

22. La chasse au tir sur deux caribous devant Québec, n'a point lieu.

Les amis de la peine de mort sont désolés. Le soir, ils dressent une potence recouverte d'un drap noir. Monsieur Barthe du *Canadien* délivre, au pied du gibet, sa fameuse lecture sur la peine de mort.

23. Le major Campbell propose que la loi pour diminuer la paie des représentants soit lue une seconde fois.

Ce jour là le colonel Prince qui veut augmenter le salaire des députés est obligé de dépenser HUIT PIASTRES pour

traiter un grand nombre de ses constituants.

24. Les typographes de Québec donnent une seconde représentation dramatique.

Tous les associés de monsieur A. Bussière montent en masse pour critiquer la pièce et les acteurs. Ces messieurs occupent deux bancs, l'un pour exposer leur tête, et l'autre pour poser leurs pieds. M. Antoine Saint-Jean, fils, placé contre un pilier, se braque à l'œil un énorme lorgnon et fait assaut de plaisanteries. La pitié s'empare des assistants qui veulent lui construire une loge.

25. Les bruits d'une guerre générale se confirment dans la presse européenne.

A Québec, les allopathes et les homéopathes continuent à se massacrer. Pour terrasser leurs adversaires, les premiers lancent des *poudres* et des *prises*; les armes des seconds sont des *globules*. Dans la chaleur du combat, le docteur Painchaud, général allopathe, perd sa ferruque. Monsieur Bender, chef des homéopathes s'empresse de la ramasser. Il dépose au greffe ce trophée médical.

26. Le célèbre violoniste Elliott donne à Québec, un concert vocal et instrumental.

Messieurs Dufresne et Guevremont balancent leur passif et leur actif. Après un calcul qu'envierait Barème, il leur revient une balance de \$36. Le sommeil vient les *soustraire* à leur *addition*, et il s'endorment avec l'intention de faire chanter, le lendemain, un *Te Deum*.

27. On parle en Angleterre d'envoyer de nouveau, à la recherche de Sir John Franklin.

Les ministres envoient le député Turcotte à la recherche du *record perdu*. Ce limier ministériel revient sans l'avoir trouvé.

28. Le procureur-général du Haut-Canada répond à M. Talbot que le gouvernement a l'intention de pouvoir au logement temporaire des lunatiques.

La nouvelle se repand que comme le siège du gouvernement doit être transféré à Québec, la salle où les députés siègent actuellement à Toronto servira d'asile temporaire pour les lunatiques du Haut-Canada. Les gens d'esprit pensent qu'on ne s'apercevra point du changement d'occupants surtout si ces derniers sont placés sur les banquettes ministérielles.

MINUTES ET DELIBERATIONS

DU

COMITE PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

13 juillet 1858.

MEMBRÉS PRÉSENTS—Alexander T. Galt, écuier, au fauteuil, Messieurs M. J. Came-

ron, Ferres, Howland, Dubord, White, Somerville, Hogan et Foley.

Monsieur Begly est appelé et son interrogatoire est continué.

Monsieur Galt entre et prend le fauteuil. (Par monsieur Dubord.)

Question—Le département examine-t-il tous les comptes avant qu'ils soient envoyés, et ne sont-ils pas signés par vous avant d'être payés?—Les instructions des commissaires sont qu'ils doivent être examinés par le teneur de livres, dont le devoir est de le faire; je ne signe aucun compte qui est payé dans le bureau; je certifie les comptes de dépenses contingentes qui sont payés au secrétariat provincial.

Question—Qui signe ou certifie les comptes de monsieur Baby avant qu'ils ne soient payés?—Il ne sont signés par personne dans le bureau; ils sont payés sur un certificat de l'ingénieur ou du surintendant, qui est un officier du dehors.

Question—Voulez-vous dire que ces comptes de monsieur Baby étaient payés sur la signature de monsieur Gauvreau seulement, sans être examinés ni autrement certifiés?—J'ai déjà dit qu'il est du devoir du teneur de livres d'examiner tous les comptes; il n'y a pas d'autre certificat sur les comptes.

Question—Après que ces comptes ont été examinés par le teneur de livres, comment le paiement en est-il fait à monsieur Baby?—Par un certificat pour un warrant, conformément à l'acte 9 Vic. chap. 37, signé par l'un des commissaires, qui est d'abord initié par moi, sur le rapport du teneur de livres que le compte est exact, et c'est lui qui fait le certificat.

Question—Le teneur de livres vous certifie-t-il le compte verbalement ou par écrit?—Il écrit le certificat pour un warrant, lequel certificat doit être signé par l'un des commissaires, comme je l'ai déjà dit. Je considère que le fait qu'il écrit ce certificat est une preuve suffisante de son exactitude pour permettre d'y apposer mes initiales, et qu'il a préalablement examiné le compte.

Question—Regardez aux comptes qui vous sont montrés, et dites s'ils ont été examinés par le teneur de livres, et comment?—Je ne puis dire s'ils ont été examinés ou non. Je ne suis pas présent lorsque le teneur de livres examine les comptes. (Par le Président.)

Question—Voulez-vous avoir la complaisance de fournir au comité toute la correspondance échangée entre vous et monsieur Gauvreau à propos des comptes qui ont été égarés?—Les originaux de deux des pièces justificatives pour les phares de Forteau et du Cap-Rosier, qui ont été égarés, avaient été reçus dans le bureau le 9 octobre 1857, dans une lettre de monsieur Gauvreau en date du 6 du même mois, dont l'original est maintenant produit; elle est endossée par monsieur Shanly, et enregistrée dans le registre par monsieur Guy, alors clerk d'enregistrement, sous le numéro 34,815, dont je

dépose maintenant une copie certifiée, elle est comme suit: Le 16 novembre 1857, il fut envoyé à monsieur Gauvreau une dépêche télégraphique, sous le numéro 595 comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—On a immédiatement besoin des estimations finales des phares. Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Québec, 16 novembre 1857.

Thomas A. Begly.—Vous avez déjà dans le département les estimations finales pour Cap-Rosier et Forteau. Le steamer *Napoléon* est arrivé ce matin, et nous préparons celles de Belle-Isle et d'Anticosti.

(Signé,) P. GAUVREAU,

Un autre télégramme à monsieur Gauvreau, daté du 21 novembre 1857, est comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—Quel est le montant final pour Belle-Isle et Anticosti? Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Québec, 24 novembre 1857.

T. A. Begly.—Le montant final pour Belle-Isle est de dix-neuf mille sept cent trente-quatre louis; Anticosti, seize mille cinq cent quarante-six louis. Les estimations seront envoyées par la malle de demain.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Un autre télégramme à monsieur Gauvreau fut envoyé le 27 novembre 1857, comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—Il faut que vous partiez de Québec demain matin, samedi, afin d'être ici lundi. Le commissaire en chef attend. Apportez tous les papiers qui ont rapport aux phares, à l'hôpital de marine, à la douane, et à la Grosse-Isle.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

TRAVAUX PUBLICS.

Toronto, 15 juin 1858.

Monsieur,—Partis des détails des estimations pour les phares en bas de Québec, qui ont été fournis par vous, et qui avaient été envoyés par le bureau à celui de l'honorable conseil exécutif ont été égarés. Comme la chambre en a besoin maintenant, je suis chargé de vous prier de vouloir bien les remplacer sous le plus court délai possible. Les détails dont on a besoin sont énumérés sur le mémoire ci-joint,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

P. Gauvreau, écuier, Québec.

Certifié vraie copie,

Thomas A. Begly,

Secrétaire des travaux publics.

Mémoire des détails demandés à monsieur Gauvreau, sur les estimations finales pour les phares en bas de Québec :

Forteau.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856 jusqu'au 23 novembre 1856, £3,127 11s 10d, formant une partie de la somme de £16,203 13s 8d, dans l'estimation datée du 6 octobre 1857.

Belle-Isle.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856, jusqu'au 23 novembre 1856, £3,791 14s 10d, formant une partie de la somme de £15,628 10s 7d dans l'estimation datée du 25 novembre 1857.

Cap-Rosier.—Détails des dépenses depuis le 30 juin jusqu'à l'achèvement des travaux, £3,226 2s 7d.

Anticosti.—Les mêmes que pour le Cap-Rosier, £2,502 9d.

Certifié.

Thomas A. Begly,

Secrétaire des travaux publics.

A continuer.

MONSIEUR DUBORD, M. P. P., VENDU !

On nous écrit de Toronto que messieurs Simard, Chapais et plusieurs autres députés, ont empêché monsieur DUBORD de procéder contre monsieur FRANÇOIS BABY, le digne commandant des sept *Machabés*, qui ont marché sous sa bannière, contre Québec, pour Outaouais, parce que leur chef leur a offert le pillage ! La ville de Québec passera, certainement, à la postérité, pour l'heureux choix de ses représentants !  
—Le National.

LA CORPORATION.

25 février, 1859.

Conseillers présents : — Le procureur, messieurs Tourangeau, Fitzpatrick, Rhéaume, Hearn, Giblin, Robertson, Irvine, Audelette, Chateaufort, Hill, Saint-Pierre, Pope, Shaw, Fortin, Baillargé, Mercier, Gauvreau, Eudon, Gingras Rousseau, Lemieux et Burns.

Une lettre du maire de Newark, et une copie de la charte de la dite cité sont présentées.

Il est présenté une lettre de N. H. Bowen, écuyer, se plaignant de la manière imprudente et dangereuse avec laquelle on recouvre les mines (pétards) dans la rue Saint-Louis.

Cette lettre est référée au comité de l'aqueduc.

Une autre lettre de monsieur Birch, notaire, demandant que la loi des auberges soit amendée et que la taxe des douze piastres soit abolie.

Cette lettre est référée au comité de police.

Monsieur Denis Murphy présente une pétition par laquelle il demande la permission d'abandonner, moyennant une PENSION, son poste de clerc de marché.

Cette pétition est référée au comité des marchés.

M. A. Farquhar et autres présentent aussi une pétition dans le but de forcer les occupants de maisons mal-fumées à ne point résider dans certaines rues du quartier Montcalm.

Cette pétition est référée au comité de police.

Le 10<sup>e</sup> rapport du comité de l'aqueduc est lu. Les conseillers sont informés que ce comité a décidé de discontinuer à la fin de février, les travaux du Palais.

Ce rapport a été adopté.

Les résolutions suivantes sont adoptées

Que les soumissions suivantes étant les plus basses soient acceptées, savoir : 1. La soumission de monsieur A. Côté pour l'impression requise par la corporation jusqu'au 15 de mars 1860, et aux prix mentionnés dans sa soumission. 2. La soumission de messieurs Carey et Cie pour la publication, en anglais, des annonces de la corporation à un discount de QUATRE-VINGT-DIX par cent, avec en outre l'obligation de publier *gratis*, tels que fournis, les procédés de la corporation. 3. La soumission de monsieur A. Côté pour la publication, en français, des annonces de la corporation à un discount de soixante et six par cent, avec aussi l'obligation de publier gratuitement, les procédés de la corporation.

Qu'il soit payé à monsieur Lecourt, Architecte de la Halle Champlain, 12s 6d par jour depuis le 1<sup>er</sup> avril 1858 pourvu que monsieur Lecourt abandonne ses droits à l'indemnité qu'il a demandée.

Que la somme de \$25 soit accordée à monsieur O'Donnell pour l'indemniser de tous les dommages qu'il a soufferts en conséquence de l'eau qui a pénétré dans sa cave.

Que le comité des chemins fasse rapport à la prochaine séance du conseil de ville, s'il est à propos de prolonger la rue du Palais jusqu'à la rue Sainte-Anne, et de mentionner quel est le temps le plus convenable et la manière la plus propre pour faire cette amélioration.

LA RUCHE LITTÉRAIRE.

Nous sommes priés de publier la table des matières contenues dans le numéro de mars de la *Ruche Littéraire* :

Au public.—A nos lecteurs.—La langue française et la nationalité canadienne.—Nostalgie.—Lettres d'hiver.—Une épisode de 1812.—Correspondance de Londres.—Histoire d'une famille canadienne, depuis l'an mil six cent six jusqu'à l'an 1850.—A Mlle Anna \*\*\*.—La Héroïne de Lorette.—Histoire d'une bonne poisie. Tablettes, etc.

La *Ruche Littéraire* est sous presse. La livraison de mars paraîtra le 1<sup>er</sup> du mois.

H. E. CHEVALIER, Rédacteur.

G. H. CHERRIER, Administrateur.

Montréal, 19 février 1859.

Nous prions les journaux favorables à notre publication, de reproduire les lignes ci-dessus.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Il y a environ quinze jours cinq ou six maîtres menuisiers et maîtres maçons se sont assemblés à l'Hôtel Masse, dans le but de fixer les gages des ouvriers. Comme cette assemblée a été tenue secrètement et que les ouvriers n'ont pu obtenir le droit d'y assister, je ne permettrai de faire connaître aux ouvriers ce que l'un de ces entrepreneurs m'a raconté des procédés de l'assemblée.

Ces quelques entrepreneurs ont décidé que désormais les ouvriers gagneraient trois prix différents durant l'été. Les ouvriers les plus capables gagneraient quatre chelins et demi, les médiocres, quatre chelins, et les moins habiles trois chelins. Le prix sera réglé sur la capacité de l'ouvrier. Les prix d'hiver n'ont pas été fixés. Il est probable qu'ils seront d'unécu, de deux chelins et de trente sous !

A voir la conduite de ces entrepreneurs on croirait qu'ils ont oublié qu'ils ont aussi travaillé à la journée et qu'ils se sont plaint souvent avec raison des prix peu élevés qu'ils gagnaient ! J'en connais trois ou quatre parmi eux qui doivent ce qu'ils possèdent non pas à leurs talents d'ouvriers mais au patronage. L'un surtout, un maçon, ne doit sa fortune qu'à la *bricole blanche* qu'il a vendue et fait payer au public. Et ce sont ces gens là qui veulent vivre aux dépens des ouvriers !

Suivant moi il faut incorporer les ouvriers mais de manière à leur donner un prix en rapport avec les besoins de leurs familles. Tous les ouvriers doivent gagner à peu près le même prix parce que celui qui est habile est mis à l'ouvrage sine, et que l'on fait faire la grosse ouvrage à celui qui est moins capable. Il y a compensation comme on voit. Tous les deux méritent donc autant l'un que l'autre.

Au lieu donc d'entreprendre des ouvrages à trop bon marché, que les entrepreneurs demandent un prix raisonnable et ils ne seront pas obligés de prendre leur profit sur les gages des ouvriers. Je fais un appel à tous les ouvriers pour se tenir prêts à veiller sur toutes ces assemblées qui pourraient tenir contre nos intérêts les maîtres entrepreneurs. Il est indispensable je crois que les ouvriers s'assemblent à leur tour, car c'est aux ouvriers à faire le prix et non aux entrepreneurs. Si les entrepreneurs paient cher, qu'ils fassent des propositions plus élevées. Ceux qui font construire sont capables de payer plus cher tandis que les ouvriers ne peuvent pas vivre avec les prix actuels.

UN COMPAGNON

du faubourg Saint-Jean.